



Vos aides individuelles d'Action Sociale 2025



Ce guide est rédigé en **FALC**.



FALC veut dire **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre.

Crédits pictogrammes : LAFS, Smashicons, Freepik, wanicon, Flat Icons, BZZRINCANTATION, juicy-fish, Iconjam Good Ware de flaticon.com

Ce document est rédigé et validé par
l'atelier **FALC** de l'**ESAT Osea** d'Antonne
de l'**Apei Périgueux**.



L'atelier **FALC** remercie le personnel de la **Caf**
pour sa confiance et sa participation.

© Logo européen Facile à Lire: Inclusion Europe
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu



Sommaire

Les aides individuelles d'Action Sociale	page 7
Adresses des « Points d'accueil Caf »	page 10
Horaires des « Points d'accueil Caf »	page 11
Les travailleurs sociaux	page 13
Prêts d'équipement	page 14
Aide au domicile des familles	page 29
Aides de dépannage	page 33

Sommaire

Habitat :

Prêt légal page 36

Prêt social page 38

Prêt à la mobibilité page 40

Handisitting page 42

Prêt pour l'achat d'une caravane page 43

Sommaire

Loisirs :

Activités culturelles et sportives	page 46
BAFA - aide légale	page 48
BAFA/BAFD - aide locale	page 49
Notifications d'aides aux temps libres	page 52
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) . . .	page 55
AVE (Aide aux Vacances Enfants)	page 56
Centres collectifs enfants	page 58
Vacances en famille	page 60

Les aides individuelles d'Action Sociale



Les aides individuelles d'Action Sociale page 7

Adresses des « Points d'accueil **Caf** » page 10

Horaires des « Points d'accueil **Caf** »page 11

Les travailleurs sociaux page 13

Prêts d'équipement page 14

Aide au domicile des familles page 29

Aides de dépannage page 33



Les aides individuelles d'Action Sociale

Pour avoir droit aux aides individuelles d'Action Sociale, vous devez :

- Etre adhérent au régime général de la **Sécurité Sociale**.
Ne pas être adhérent à la **M.S.A** (**Mutuelle Sociale Agricole**)



- **Avoir un enfant à charge** en fonction des règles de la **Caf**.
Avoir un enfant à charge, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.
La **Caf** c'est la **Caisse d'allocations familiales**.
- Recevoir une prestation de la **Caf**.
- Avoir un **Quotient Familial (QF)** qui ne dépasse pas **800 euros**.
Cette somme (**800 euros**) n'est pas une somme d'argent que vous recevez.

Le **QF** est le résultat d'un mode de calcul qui prend en compte :

- vos ressources familiales d'il y a 2 ans.
Par exemple : pour l'année 2025, ce sont vos ressources de l'année 2023.
- le nombre de personnes qui vivent chez vous.
- les prestations que vous recevez de la **Caf** tous les mois.

En cas de **surendettement**

Vos demandes de prêt seront refusées.



Un **surendettement** c'est quand une personne ne peut pas rembourser l'argent qu'elle doit.

En cas de **séparation**

Le parent qui n'a pas la garde de l'enfant peut bénéficier :

- de l'aide aux loisirs et aux vacances.
- du prêt d'équipement.
- du prêt à l'amélioration de l'habitat.
- de l'aide de dépannage
pour l'achat de ménager/mobilier.

Ce parent doit :

- être adhérent au régime général
de la **Sécurité Sociale**.
- avoir un **QF** qui ne dépasse pas **800 euros**.
- avoir son enfant déclaré à la **Caf** par l'autre parent.

Les adresses des « Points d'accueil Caf »

Caf de Périgueux

50 rue Claude Bernard
24000 PÉRIGUEUX

Caf de Bergerac

24 boulevard Victor Hugo
24100 BERGERAC

Pôle France Services

22 bis avenue Jean Moulin
24700 MONTPON

Pôle France Services

6 place Salvador Allende
24200 SARLAT

CIAS le Colombier

rue Stéphane Hessel
24200 SARLAT

Pôle France Services

3 rue Amiral Augéy Dufresse
24600 RIBERAC



Pour connaître vos droits, vous avez 4 points d'accueil :

Point accueil de **Périgueux**

Vous pouvez venir du lundi au vendredi :

- **8h30**  **à 12h00** 
- **13h00**  **à 16h00** 

avec ou sans rendez-vous

Point d'accueil de **Bergerac**

Vous pouvez venir du lundi au vendredi :

- **9h00**  **à 12h00** 
- **13h00**  **à 16h00** 

avec ou sans rendez-vous

Point d'accueil de **Montpon**

Pour venir au point d'accueil de Montpon,
vous devez prendre un rendez-vous.

Point d'accueil de **Ribérac**

Pour venir au point d'accueil de Ribérac,
vous devez prendre un rendez-vous.

Point d'accueil de **Sarlat**
Point d'accueil **CIAS Le Colombier**

Pour venir au point d'accueil de Sarlat ou
au CIAS le Colombier, vous devez prendre un rendez-vous.

Les travailleurs sociaux

Les **travailleurs sociaux** peuvent vous aider :

- à faire des projets de vacances en famille,
- dans les moments difficiles, comme le décès d'un enfant, une séparation...,
- lors de changements dans la famille comme une naissance ou quand vous perdez votre travail...

Les **travailleurs sociaux** sont des personnes qui aident les familles en difficulté.

Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devez être allocataire à la **Caf**.

Vous pouvez téléphoner aux travailleurs sociaux

à ce numéro : **05.53.02.52.02**



Vous pouvez venir aux « Points d'accueil Caf ».

Vous trouverez les adresses dans le livret (pages 9,10,11).

Prêts d'équipement

Vous pouvez acheter des équipements :

- **Ménagers**
- **Mobiliers**
- **Informatique**
- **Puériculture**

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt.
Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **300 euros**,
vous remboursez **300 euros**.

Prêts d'équipement

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt sur le site internet : www.caf.fr



Quand vous avez rempli votre dossier, vous devez l'envoyer à la :

Caisse d'allocations familiales

Service Action Sociale

50 rue Claude Bernard

24 000 PÉRIGUEUX



Vous pouvez nous laisser un message sur votre compte personnel sur le site internet : www.caf.fr



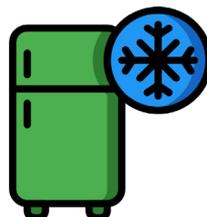
Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

Articles ménagers

Lave-linge
Sèche-linge



Réfrigérateur
Congélateur



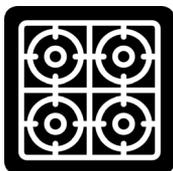
Lave-vaisselle



Four à
micro-ondes



Plaque de cuisson/Four **ou**
Gazinière
ou
Cuisinière



Aspirateur

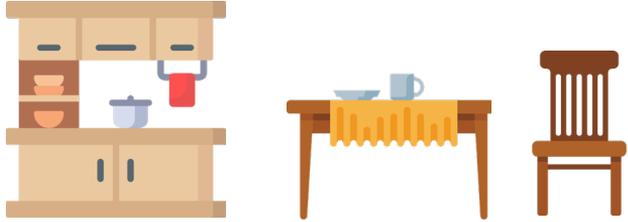


L' aide est de 1 200 euros pour ces achats.

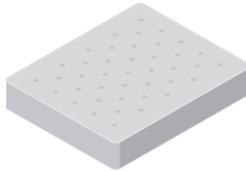


Articles mobiliers

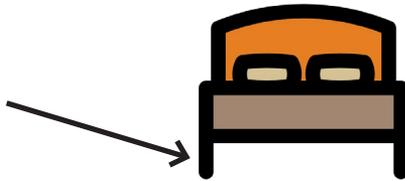
Buffet de cuisine
Table, chaises



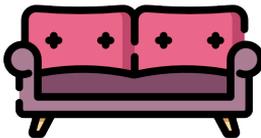
Sommier
Matelas



Lit
Pied de lit



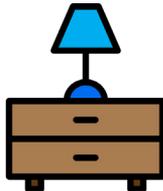
Canapé



Commode



Table de
chevet



Bureau



L' aide est de 1 200 euros pour ces achats.

Le prix de chaque article ne doit pas dépasser

la somme de **600 euros**.



Votre dossier est accepté.

Vous recevez **3 documents** :

- **2 contrats de prêt**
- **1 relevé de décision**

Contrat de prêt



ALLOCATIONS FAMILIALES - DORDOGNE
58 rue Claude Bernard - 24011 PÉRIGUEUX CEDEX

Offre préalable et Contrat de prêt Aide de la CAF

N° Allocataire :

N° dossier :

Entre les soussignés :

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, agissant par délégation du Président du Conseil d'Administration

et Madame :

Monsieur

Domiciles

EXEMPLE

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Montant du prêt

En date du 29/05/2018, il a été consenti aux bénéficiaires ci-dessus désignés, un prêt sans intérêt, d'un montant de 279,99 €, destiné à financer la demande suivante :

> Aide à l'équipement ménager.

La Caisse d'Allocations Familiales se réserve le droit de réduire le montant du prêt en fonction des frais réellement engagés.

Cette offre préalable est valable jusqu'au 29/07/2018.

Article 2 : Modalité de versement du prêt

Le versement de ce prêt sera effectué au profit du ou des destinataires du paiement identifiés dans le dossier.

Article 3 : Modalité de remboursement du prêt

Les bénéficiaires du prêt s'engagent conjointement et solidairement à rembourser la somme prêtée en :

12	mensualités de	23,00 €
et 1	mensualité de	3,99 €

Selon les modalités suivantes : **Retenu sur prestations**

La première mensualité est exigible à compter du 2^{ème} mois qui suit la date de versement du prêt.

Les bénéficiaires du prêt conserveront le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie de leur dette.

Dans le cas où cette retenue ne pourrait s'effectuer, les bénéficiaires du prêt s'engagent à régler chaque mensualité par un mode de paiement à leur convenance et ce, avant le 10 de chaque mois.

Relevé de décision



Périgueux, le 15/05/2018

Document à présenter au fournisseur

EXEMPLE

N° allocataire :

NOTE IMPORTANTE A L'ATTENTION DU FOURNISSEUR :

Avant de délivrer les articles ci-dessous, vous devez avoir en votre possession, le contrat de prêt signé par le demandeur et son conjoint.
L'aide vous sera payée lorsque vous aurez adressé à la CAF la facture et le contrat de prêt.
En cas de non réception de ces documents dans un délai de deux mois à partir de la date indiquée ci-dessus, l'aide ne sera pas payée mais annulée (même si vous avez délivré la marchandise).

- RELEVÉ DE DÉCISION -

<Traduction absente pour la valeur de la donnée TYPRESPDOS>

- Aide accordée sous forme de : prêt
- Montant maximum de l'aide : 600 euros
- Article(s) concerné(s) par l'aide :

Le prix de chaque article ci-dessous ne devra pas excéder 600 € TTC (dans le cas contraire, l'aide de la Caf ne sera pas versée) :

- vous donnez **1 contrat de prêt signé** au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez **1 contrat de prêt**.

L'aide financière sera versée directement au vendeur.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**,
- suivant votre **Quotient Familial (QF)**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Vous pouvez acheter de l'équipement :

- **Informatique**

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **450 euros**,
vous remboursez **450 euros**.

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour
demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt
par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00** 

Vous pouvez avoir votre dossier de prêt
sur le site internet : **www.caf.fr** 

Quand vous avez rempli votre dossier,
vous devez l'envoyer à la :

Caisse d'allocations familiales

Service Action Sociale

50 rue Claude Bernard

24 000 PÉRIGUEUX



Vous pouvez nous laisser un message sur votre compte
personnel sur le site internet : **www.caf.fr**

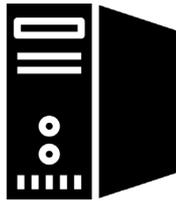


Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

Équipements informatiques

Ordinateur de bureau

Unité centrale



Ecran



Clavier



Souris



Ordinateur portable



Imprimante



Tablette



Vous recevez **3 documents** :

- **2 contrats de prêt**
- **1 relevé de décision.**

Les exemples de ces documents sont à la page 18.

Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez **1 contrat de prêt signé** au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez **1 contrat de prêt.**

L'aide financière sera versée directement au vendeur.

L' aide est de **600 euros** pour ces achats.



Le prix de chaque équipement ne doit pas dépasser la somme de **800 euros**.



Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**
- suivant votre **Quotient Familial (QF)**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Vous pouvez acheter de l'équipement :

- **Puériculture**

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **600 euros**,
vous remboursez **600 euros**.

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour
demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt
par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt
sur le site internet : **www.caf.fr**



Quand vous avez rempli votre dossier,
vous devez l'envoyer à la :

Caisse d'allocations familiales
Service Action Sociale
50 rue Claude Bernard
24 000 PÉRIGUEUX



Vous pouvez nous laisser un message sur votre compte
personnel sur le site internet : **www.caf.fr** 

Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

Équipements de Puériculture

Chauffe-biberon



Cosy



Babyphone



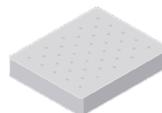
Landau



Lit de bébé



Matelas



Porte-bébé



Poussette



L' aide est de 600 euros pour ces achats.

Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

Équipements de Puériculture

Sac à langer



Siège auto



Stérilisateur



Table à langer



Transat



L' aide est de 600 euros pour ces achats.

Vous recevez **3 documents** :

- **2 contrats de prêt**
- **1 relevé de décision.**

Les exemples de ces documents sont à la page 18.

Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez **1 contrat de prêt signé** au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez **1 contrat de prêt.**

L'aide financière sera versée directement au vendeur.

L' aide est de **600 euros** pour ces achats.



Le prix de chaque équipement ne doit pas dépasser la somme de **600 euros**.



Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**
- suivant votre **Quotient Familial (QF)**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Quelle aide ?

La **Caf** peut vous aider à payer une personne à domicile :

- Un **T**echnicien de l'**I**ntervention **S**ociale et **F**amiliale (**TISF**)
- Un **A**uxiliaire de **V**ie **S**ociale (**AVS**)

Quelles familles ?

Les familles qui reçoivent des prestations de la **Caf** et qui ont des difficultés pendant quelques temps.

Par exemple :

- une grossesse
- une naissance ou une adoption
- famille recomposée
- une séparation, un divorce
- le décès d'un enfant

- famille nombreuse
- l'accompagnement d'un parent seul pour la reprise d'un travail ou une formation professionnelle
- la maladie ou l'hospitalisation de courte durée d'un des parents ou d'un enfant
- la maladie ou l'hospitalisation de longue durée d'un des parents ou d'un enfant

Votre famille doit avoir au moins :

- un enfant à charge de moins de 12 ans
- un enfant à charge de moins de 16 ans

(suivant la situation)

Comment faire ?

Nous vous conseillons de prendre contact avec les associations de la Dordogne pour :

- avoir plus d'informations
- connaître les prix
- faire un dossier de prise en charge



Udaf Dordogne
2 bis cours Fénelon
24000 PERIGUEUX



05 53 06 41 11



contact@udaf24.fr

ou



Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale
Auxiliaires Familiales
37, rue Blaise Pascal – 24100 BERGERAC
T 05 53 57 58 98 ☎ Fax 05 53 57 32 04
Adresse mail : contact@afadbergerac.fr

L'AFAD



05 53 57 58 98



contact@afadbergerac.fr

Combien coûte une aide à domicile ?

Chaque famille payera suivant :

- son **Quotient Familial (QF)**
- le prix à l'heure, donné par la **Caf**.

Quand vous faites votre déclaration d'impôts, vous pouvez :

- déclarer votre participation aux factures
- avoir un **crédit d'impôt**.

Un **crédit d'impôt** est une somme d'argent que vous pouvez déduire de la somme de vos impôts.

Aides de dépannage

Les aides de dépannage sont :

- des prêts sans intérêt ou des **subventions**.

Une **subvention** c'est de l'argent que l'on vous donne pour un achat.



Vous recevez ces aides si vous êtes en difficulté financière pendant quelques temps.

Par exemple : pour payer une facture.

Le dossier doit être fait par un **travailleur social**.

Un **travailleur social** est une personne qui aide les familles en difficulté.



Il vous aide pour vos démarches administratives.

L'aide peut être versée soit à vous-même, soit à un **tiers**.

Un **tiers** peut être :

- un garage,
- l'école,
- l'assureur de votre maison ou de votre voiture,
- le fournisseur d'énergie (gaz, électricité).

L'aide au dépannage concerne :

- votre alimentation,
- un rééquilibrage budgétaire (vous n'avez plus d'argent sur votre compte bancaire),
- vos découverts à la banque (il vous manque de l'argent sur votre compte bancaire),
- votre assurance de voiture, de la maison...,
- vos dépenses pour l'école,
- vos dépenses pour le gaz, l'électricité...,
- vos loisirs et vacances,
- les réparations de votre voiture,
- vos achats de matériels ménagers, mobiliers et informatiques.

C'est **une commission** qui décide de vous accorder :

- un prêt,
- une subvention.

Une commission est un groupe de personnes qui donne un avis sur le dossier.



Habitat



Prêt légal page 36

Prêt social page 38

Pret à la mobilité page 40

Handisitting page 42

Prêt pour l'achat d'une caravane page 43



Prêt légal

Le prêt légal est un prêt avec intérêt de 1%.

Par exemple :

- vous empruntez la somme de **800 euros**
- vous remboursez la somme de **808 euros**

Quel bénéficiaire ?

Les **bénéficiaires** sont les propriétaires ou les locataires.

Un **bénéficiaire** est une personne qui peut avoir le prêt.

Les travaux acceptés sont :

- les travaux indispensables pour avoir de bonnes conditions de logement.

Par exemple :

- refaire une salle de bain



Les travaux qui ne sont pas acceptés sont :

- les travaux qui ne sont pas indispensables.

Par exemple :

- une piscine



Vous recevez le montant de l'aide.

Le montant maximum du prêt est de **1067.14 euros**.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

Vous remboursez tous les mois

la somme de **29,94 euros**.



Vous pouvez téléphoner à votre **technicien conseil d'action sociale** pour avoir un dossier.

Numéro de téléphone : **05 53 02 51 00**



Vous pouvez nous laisser un message sur votre compte personnel sur le site internet : www.caf.fr



Prêt social

Le prêt social est un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **4000 euros**,
vous remboursez **4000 euros**.



Il peut être accordé **en plus** du prêt à **1067.14 euros**.

Les bénéficiaires sont les propriétaires de la maison.

Un bénéficiaire est une personne qui peut avoir le prêt.

Les bénéficiaires doivent habiter
dans cette maison depuis au moins 2 ans.

Ils doivent remplir les **conditions générales**.

Les conditions générales sont expliquées
au début de ce livret (pages 6, 7, 8).

Les travaux acceptés sont :

- les travaux indispensables pour avoir de bonnes conditions de logement.

Par exemple :

- refaire une salle de bain



Les travaux qui ne sont pas acceptés sont :

- les travaux qui ne sont pas indispensables.

Par exemple :

- une piscine



Vous recevez le montant de l'aide.

Le montant maximum du prêt est de **4000 euros**.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

Prêt à la mobilité

Le prêt à la mobilité est un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **8000 euros**,
vous remboursez **8000 euros**.



Vous pouvez acheter un véhicule pour :

- trouver un nouveau travail,
- continuer à aller au travail.



Vous devez remplir votre dossier
avec un travailleur social.



Prêt à la mobilité

Le dossier est étudié par **une commission**.

Une commission est un groupe de personnes qui donne un avis sur le dossier.



Le montant de l'aide est versé :

- au vendeur du véhicule.

Le montant maximum du prêt est de **8000 euros**.



Si vous achetez votre véhicule sur Internet, la Caf refusera le prêt à la mobilité.



Handisitting

Le handisitting est un service de garde adapté pour les personnes en situation de handicap.

Votre enfant est en situation de handicap.

Votre enfant doit être âgé entre 4 ans et 25 ans.

Votre enfant est gardé

par le dispositif **HANDIREPIT24**

**HANDI
RÉPIT24**

Vous devez donner les justificatifs de vos paiements.

Le montant maximum de l'aide est de
10 euros par heure de garde.



Le montant maximum de l'aide est pour
100 heures par an.

Prêt pour l'achat d'une caravane

Le prêt caravane est un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **8000 euros**,
vous remboursez **8000 euros**.

Pour changer de caravane, elle doit être :

- en mauvais état
- ou
- trop petite pour votre famille

Vous devez remplir votre dossier
avec un travailleur social.



Vous devez être propriétaire de votre caravane
depuis au moins 1 an.

Vous devez habiter dans votre
caravane depuis au moins 1 an.



L'état de la caravane est étudié par un contrôleur de la **Caf**.

Ce contrôle permet de savoir s'il est utile de changer votre caravane.

Le dossier est étudié par **une commission**.

Une commission est un groupe de personnes qui donne un avis sur le dossier.



Le montant de l'aide est versé :

- au vendeur de la caravane.

Le montant maximum du prêt est de **8000 euros**.



Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

Loisirs



Activités culturelles et sportives page 46

BAFA - aide légale page 48

BAFA/BAFD - aide locale page 49

Notifications d'aides aux temps libres page 52

Accueil de loisirs sans hébergement (**Alsh**) . . . page 55

AVE (Aide aux Vacances Enfants) page 56

Centres collectifs enfants page 58

Vacances en famille page 60

Activités culturelles et sportives

Ces aides vous permettent de réduire vos dépenses pour inscrire vos enfants à des activités :

- culturelles et sportives.

Par exemple :

clubs de sports



cours de peinture, ...



Vos enfants doivent être âgés de 3 ans à 17 ans.

Vos enfants doivent être **à votre charge**.

Avoir un enfant à charge, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.

Vous pouvez déposer votre dossier à la **Caf** toute l'année.

L'aide représente la moitié de vos dépenses d'inscription.

L'aide sera au maximum de **50 euros**.



Par exemple :

- vous devez payer **50 euros**,
l'aide est de **25 euros**.
- vous devez payer **130 euros**,
l'aide est de **50 euros maximum**.

Vous pouvez téléphoner à
votre **technicien conseil d'action sociale**
pour avoir un dossier.



Numéro de téléphone : **05 53 02 51 00**



Vous pouvez télécharger le dossier de demande
sur le site internet : **www.caf.fr**



Vous pouvez nous laisser un message sur votre compte
personnel sur le site internet : **www.caf.fr**



BAFA - aide légale

Cette aide est pour **toutes les personnes** qui :

- vivent en Dordogne
- passent le **BAFA**

Le **BAFA** est le :

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



Pour votre formation du **BAFA**, le montant de l'**aide légale** est de **200 euros**.



Tout le monde peut recevoir l'**aide légale**.

BAFA/BAFD - aide locale

Vous pouvez recevoir une aide supplémentaire pour la formation du **BAFA/BAFD**.

Le **BAFD** est le :

Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur



Cette aide est pour :

- vous-même
- votre **enfant à charge**

Avoir un enfant à charge, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.

Pour avoir l'aide à la formation du **BAFA** ou du **BAFD** vous devez :

- recevoir des prestations de la **Caf**
- remplir les **conditions générales**

Les conditions générales sont expliquées au début de ce livret (pages 6, 7, 8)

Pour recevoir ces aides,
vous devez avoir fait les 3 stages de formation.
Les organismes de stage doivent remplir **ce document**.



**BAFA : DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION
SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION**

LCI CNAF n° 271-85 du 31/10/1995

N° allocataire :

Vous avez commencé une formation pour obtenir le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances et de loisirs (BAFA).

Dès confirmation de votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification (2^e session de la formation théorique), la caisse d'Allocations familiales peut vous accorder une aide financière, quel que soit le montant de vos ressources.

Retournez-lui cette demande dûment complétée et signée dans le délai de **trois mois maximum** suivant votre inscription, après avoir fait remplir par les organismes compétents les trois attestations du verso.

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète vous sera retournée.

La caisse d'Allocations familiales.

Quel est votre état civil ?

Votre nom _____ Votre prénom _____

Votre date de naissance

Votre n° de Sécurité Sociale

Votre n° allocataire si vous percevez des prestations ou celui de vos parents s'ils perçoivent des prestations

Adresse de la caisse d'Allocations familiales qui verse ces prestations _____

Quel est votre adresse ?

(au moment de l'inscription en stage d'approfondissement ou de qualification)

Votre adresse complète _____

Code postal Commune _____

Quelle est votre situation actuelle ?

- vous suivez des études ou une formation professionnelle (lycéen, étudiant, apprenti...)
 - vous êtes en activité professionnelle
 - vous êtes sans activité professionnelle
 - vous êtes au chômage
 - vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'insertion
 - vous êtes bénéficiaire d'une allocation formation-reclassement (AFR)
 - autre situation : _____
- (militaire appelé, arrêt d'activité pour élever un enfant...)

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Le _____

Signature :

Déclaration sur l'honneur

La loi rend possible d'amener à l'issue d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L. 554-1 du Code de la Sécurité Sociale, Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme délégué de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L. 585-1 du Code de la Sécurité Sociale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

N'oubliez pas de joindre à cette demande un relevé d'identité bancaire ou postal.

UNISE - Édition 02/00 - IM 5. 914 n. 01 - 01/01/2000

Pour le **BAFA**, vous pouvez avoir une aide pour :

- le 1^{er} et le 3^{ème} stage

BAFA 1 : Session de formation générale - attestation de suivi

**A faire remplir
par l'organisme
de formation**

Je soussigné(e) _____ qualité _____
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) _____

atteste que le demandeur désigné au recto a suivi la session de formation générale
pour obtenir le BAFA

du _____ au _____ en internat
 en externat en continu en discontinu

Code postal du lieu du stage [] [] [] [] [] N° d'habilitation _____

Tarif de la session _____ € Montant payé par le stagiaire _____ €

A _____, le _____
Signature originale du représentant

Cachet de
l'association

BAFA 2 : Stage pratique : attestation de suivi

**A faire remplir
par le responsable
de stage**

Je soussigné(e) _____ qualité _____
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisateur) _____

atteste que le demandeur désigné au recto a suivi son stage pratique
du _____ au _____ en centre de loisirs en centre de vacances

autre, citez lequel _____

Code postal du lieu du stage [] [] [] [] []

Le stagiaire a-t-il bénéficié d'une indemnité de stage ? OUI NON

Si oui, quel montant ? _____ €

A _____, le _____
Signature originale du responsable de stage

Cachet de
l'organisme

BAFA 3 : Attestation d'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification

**A faire remplir
par l'organisme
de formation**

Je soussigné(e) _____ qualité _____
représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) _____

atteste que le demandeur désigné au recto est inscrit à la session

d'approfondissement de qualification
 en internat en externat en continu en discontinu

du _____ au _____

Code postal du lieu du stage [] [] [] [] [] N° d'habilitation _____

Tarif de la session _____ € Montant payé par le stagiaire _____ €

La session est-elle centrée sur l'accueil du jeune enfant ? OUI NON

Si vous bénéficiez d'une dispense, joignez la photocopie certifiée conforme du brevet ouvrant droit à la dispense.

A _____, le _____
Signature du représentant

Cachet de
l'association



Vous devez envoyer ce document à votre **Caf**.

Notification d'aides aux temps libres



N° ALLOCATAIRE :
Numéro allocataire

241

NOUS CONTACTER :

Nous écrire :
CAF DORDOGNE
50 Rue CLAUDE BERNARD
24011 PERIGUEUX CEDEX
Tous nos contacts sur caf.fr

Nom Prénom allocataire

Adresse Allocataire
Code Postal Ville

Le Date du jour

Quotient familial : Quotient Familial
Situation familiale : Situation Familial

Civilité Allocataire,

Nous vous informons que vos droits sont ouverts pour les aides aux temps libres :

Pour l'enfant Nom / Prénom de l'enfant	né (e) le Date Naissance
ALSH – Scoutisme du 01/01/2024 au 31/12/2024	Aide€ par jour
Centre collectif enfant du 16/02/2024 au 03/11/2024	21 jour(s) Aide€ par jour

Pour l'aide Aide aux transports 100% des frais limités à 200€
Nom / Prénom de l'enfant né(e) le Date de Naissance

Pour l'aide Vacances en famille du 01/02/2024 au 30/09/2024 Aide% des frais limités à Plafond €
Nom / Prénom de l'enfant né (e) le Date Naissance

Pour connaître les modalités d'utilisation, merci de consulter les notices explicatives sur le caf.fr dans la rubrique : Ma CAF / Vie Personnelle / Vacances Loisirs

Conservez ce document car aucun duplicata ne sera délivré.

Vous recevez ce document au mois de **février 2025**.

Ce document est utile pour les aides de **l'année 2025**.

Vous devez le garder pendant toute **l'année 2025**.

Vous devez le présenter à **chaque inscription**
de votre enfant.

Ce document vous permet de recevoir
des **réductions financières**.

Pour avoir des informations sur les aides aux temps libres, allez sur le site internet : www.caf.fr



Cliquez ici
Tapez 24

Choisir ma Caf

Afin de mieux vous accompagner dans vos besoins et de personnaliser les contenus du site, la CAF vous propose d'indiquer votre code postal :

Valider

[J'indiquerai mon code postal une autre fois](#)

Cliquez
sur Valider

Choisir ma Caf

Afin de mieux vous accompagner dans vos besoins et de personnaliser les contenus du site, la CAF vous propose d'indiquer votre code postal :

Valider

[J'indiquerai mon code postal une autre fois](#)

Cliquez
sur Ma Caf

caf.fr | Allocataires | **Ma Caf** | Mon Compte

Accueil | Actualités | Aides et démarches | **Ma Caf** | Le magazine Vie de Famille

Caf de la Dordogne : vos actus !



Fil d'actualités

Cliquez sur
Vie personnelle

Toutes les actualités

Comment la Caf peut vous aider ?

En complément des aides communes à tous les départements, la Caf de la Dordogne vous propose des aides et dispositifs complémentaires qui peuvent vous être attribués directement ou au travers d'associations, de structures d'accueils etc.

Vie personnelle

S'informer sur les aides

Vie professionnelle

S'informer sur les aides

Logement

S'informer sur les aides

Handicap

S'informer sur les aides

Accident de vie

S'informer sur les aides

Je veux utiliser mon aide pour les colonies de vacances

Découvrir l'aide

Votre enfant veut s'inscrire à un club de sport ou une activité culturelle

Tout savoir sur l'aide de la Caf de la Dordogne

Découvrir l'aide

Comment utiliser mon aide VACAF pour les vacances

Les conditions et le lien vers VACAF

Découvrir l'aide

L'aide aux vacances enfants (Ave)

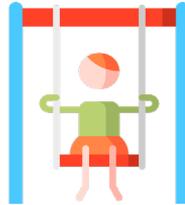
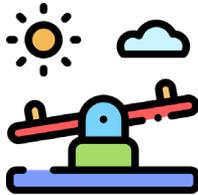
L'aide aux vacances enfants (Ave)

Découvrir l'aide

Cliquez sur
L'Aide aux vacances enfants

Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)

Votre enfant est accueilli en centre de loisirs les **mercredis** et les **jours de vacances scolaires**.



Le centre de loisirs doit être en Dordogne ou dans un département **limitrophe**.

Limitrophe veut dire : qui touche la Dordogne.

L'**Alsh** peut concerner le **scoutisme**.

Le **scoutisme** est une organisation qui propose des activités collectives dans la nature.

Le centre de loisirs vous donne votre facture.

L'aide de la **Caf** est déduite de la facture.



AVE

Aide aux Vacances Enfants

La **Caf** vous propose de vous aider à payer le séjour de vos enfants en colonie avec l'**AVE** de **VACAF**.

AVE : Aide aux **V**acances **E**nfants

La **VACAF** est un service qui fait le lien entre la **Caf** et les lieux de vacances.

Pour mieux connaître la **VACAF**,
vous pouvez aller sur le site internet : **www.vacaf.org** 

Sur le site internet de la **VACAF**, vous pourrez connaître les lieux des colonies de vacances.

Chaque séjour doit durer :

- **3 jours minimum**
- **14 jours maximum**

Pour l'AVE, vous avez droit à un séjour.

L'aide de la **Caf** est possible pour un total de **14 jours**.

Pour les vacances d'hiver



Pour les vacances de printemps



Pour les vacances d'été



Pour les vacances d'automne



Le montant de l'aide est calculé suivant votre **QF**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Si votre enfant reçoit l'**Aeeh**,
le montant de l'aide sera plus élevé.



Centres collectifs enfants (Colonies et camps de vacances)

La **Caf** vous propose de vous aider à payer le séjour de vos enfants en centre de vacances

Les centres de vacances doivent être organisés par :

- La ligue de l'Enseignement Dordogne



- Jeunesse Activités et Découverte



Chaque séjour doit durer **3 jours minimum**.

Vous devez présenter votre **notification d'aides aux temps libres** (page 52).

L'aide de la Caf est possible pour un total de **21 jours**.

Les **21 jours** doivent être organisés comme cela :

5 à 7 jours pour les vacances d'hiver



5 à 7 jours pour les vacances de printemps



3 à 14 jours pour les vacances d'été



5 à 7 jours pour les vacances d'automne



Le montant de l'aide est calculé suivant votre **QF**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Si votre enfant reçoit l'**Aeeh**,

le montant de l'aide sera plus élevé.



Vacances en famille

La **Caf** vous propose de vous aider à payer votre séjour de vacances en famille.

Vous devez partir :

- en camping, **agr  ** par la **VACAF**
- en centre familial de vacances, **agr  ** par la **VACAF**



Agr   veut dire autoris   par la **VACAF**.

La **VACAF** est un service qui fait le lien entre la **Caf** et les lieux de vacances.

Pour mieux connaitre la **VACAF**,

vous pouvez aller sur le site internet : **www.vacaf.org**



Votre s  jour doit durer :

- **3 jours au minimum**
- **14 jours au maximum**



Vous avez droit    1 s  jour dans l'ann  e **seulement pendant les vacances scolaires.**

Votre s  jour doit   tre entre :

le **21 f  vrier 2025** et le **30 septembre 2025.**

Vous pouvez recevoir une aide supplémentaire de la **Caf** si vous faites un séjour :

- avec au moins 3 de vos enfants
- dans le centre de vacances
« **La Jaougue Soule** » à Biscarrosse.

Vous pouvez recevoir une **aide au transport** de la **Caf** si vous faites un séjour par la **VACAF** :

- avec au moins 3 de vos enfants
- dans le centre de vacances
« **La Jaougue Soule** » à Biscarrosse.

Vous pouvez téléphoner à votre **technicien conseil d'action sociale**.

Numéro de téléphone : **05.53.02.51.00**



L'aide est une réduction de prix de la facture pour votre séjour de vacances.

L'aide est calculée suivant votre **QF**.

Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Si votre enfant reçoit l'**Aeeh**, l'aide est plus élevée.

Cette aide est calculée sur un prix maximum de :

- **1000 euros** si vous vivez seul ou en couple, avec 2 enfants
- **1400 euros** si vous vivez seul ou en couple avec au moins 3 enfants.

Caf de la Dordogne

50 rue Claude Bernard

24000 PÉRIGUEUX

Numéro de téléphone : 05 53 02 51 00



Ce document est rédigé et validé
par l'atelier FALC de l'ESAT Òsea
de l'Apei Périgueux